

Saint-Paul

N° 8
Mai
2007

infos

Journal municipal de Saint-Paul-Lez-Durance

Correspondant : Mme Vanparys • Rédaction : M. Curinier • Directeur de publication : M. Pizot

EDITORIAL

M. Roger Pizot
Maire de St-Paul-
lez-Durance



En 2007, les questions du travail, du logement et des déplacements restent des priorités majeures pour tous nos concitoyens. A son niveau, la municipalité, même si elle ne peut pas tout, essaie d'apporter sa part dans la résolution de ces problèmes.

En matière d'emplois, nous envisageons actuellement une extension de notre zone d'activité qui permettra l'installation de nouvelles entreprises avec des offres d'emplois à la clé.

Pour l'habitat, la construction de 10 logements au dessus du nouveau centre commercial est en phase d'achèvement. Nous sommes décidés à garder la maîtrise de ce parc locatif afin de contenir au mieux les prix de l'immobilier. Nous sommes conscients que cela ne permettra pas de répondre à toutes les demandes mais c'est déjà un premier pas. D'autres seront faits dans l'avenir. Nous étudions diverses possibilités comme la réhabilitation de l'immeuble de La Poste ou une urbanisation raisonnable dans le quartier du Collet des Lauves.

Quant aux déplacements, St Paul lez Durance va enfin sortir de son isolement par la mise en place d'un service régulier de bus qui par une liaison St Paul – Peyrolles permettra pour un prix modique de rejoindre le réseau de transport collectif de la Communauté du Pays d'Aix. Ainsi, Pertuis, Aix en Provence, la gare TGV, Vitrolles ou Marseille seront très facilement accessibles sans avoir à utiliser sa voiture. C'est un grand progrès dont nous sommes fiers et qui est réalisé à notre demande par la CPA, que je tiens ici à remercier.

Les finances de la Commune dont vous trouverez le détail dans ce numéro ne sont pas extensibles. Chacune des réalisations ou projets évoqués sont faits avec le souci de ne pas les grever ni d'accroître la pression fiscale. C'est ainsi que nous prévoyons de couvrir l'emprunt réalisé pour la construction de centre commercial et de logements par les loyers perçus. Cette politique saine et raisonnable nous permet une fois de plus de maintenir les taux des différents impôts locaux à leur niveau actuel.

Soyez certains de notre volonté de faire notre possible pour améliorer la vie de chacun d'entre vous.

Informations mairie

TRANSPORTS COLLECTIFS :

Bientôt une nouvelle ligne pour St Paul lez Durance

A la demande de la commune, la Communauté du Pays d'Aix va mettre en place un nouveau service de transports collectifs sur St Paul lez Durance.

Une ligne régulière va en effet être créée en direction de Peyrolles, à raison de 6 ou 7 allers-retours quotidiens.

Ainsi, nous pourrons nous rendre en bus à Peyrolles, Jouques, Meyrargues, Pertuis ou Aix-en-Provence, chaque jour du lundi au vendredi.

Ce nouveau dispositif facilitera grandement les déplacements des habitants pour un coût modique de 1.10 euro (0.77 euro si achat de carnets de tickets) le trajet à l'intérieur de la CPA, sur les lignes CPA.

Ce nouveau service devrait démarrer au plus tôt début juillet pour une période expérimentale de 6 mois. Un décompte systématique du nombre de voyageurs sera réalisé afin de moduler et d'ajuster au mieux les horaires aux besoins des usagers. N'hésitez donc pas à l'utiliser.

Les détails des horaires seront communiqués en temps voulu mais sachez que l'on

s'oriente vers 4 à 6 départs le matin et 5 retours l'après-midi et le soir avec toutes les combinaisons possibles.

Cette nouvelle ligne de bus réguliers ouverte à tous, partant de St Paul lez Durance et revenant à St Paul lez Durance devrait concerner un grand nombre d'habitants aussi bien les personnes travaillant dans la CPA, que les étudiants ou toutes les personnes désirant faire leurs courses ou consulter un médecin ou autre dans les communes voisines. Bien sûr, des destinations plus lointaines seront également accessibles à partir de la gare routière d'Aix en Provence.

Il est à noter que ce nouveau service vient en complément des transports scolaires qui eux, restent réservés aux scolaires.

Par cette création de ligne, la Communauté du Pays d'Aix poursuit l'amélioration de la couverture de son territoire en transport collectif, conformément au Plan de Déplacements Urbains qui vise à réduire la place et l'usage de la voiture au profit de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.

POUR LES ST P@ULAI S BR@NCHÉS

La CLI vous informe :
www.cli-cadarache.fr

Élaboré dans le cadre de la commission Communication de la CLI, ce site Internet a été réalisé avec le soutien du Conseil général des Bouches-du-Rhône et de l'Autorité de sûreté nucléaire, en partenariat avec l'Association nationale des CLI (ANCLI).

Ce site Internet constituera l'un des principaux outils de la CLI pour répondre à sa mission d'information en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site de Cadarache.

stpaul.fr : notre site est en constante évolution

Découvrez les dernières évolutions

Une nouvelle rubrique consacrée à ITER. Refonte de la rubrique "Démarches administratives" : Nous avons passé une convention avec le site Service Public. Vous disposerez ainsi d'informations officielles et constamment au goût du jour concernant toutes vos démarches administratives.

Rubrique Sondage : nous désirons également répondre au mieux à vos attentes. Dans cette optique, vous trouverez en page d'accueil un sondage d'opinion. Merci d'y répondre régulièrement.

N'oubliez pas que vous pouvez vous inscrire gratuitement à notre lettre d'information. Vous recevrez ainsi directement dans votre boîte email tous les flashs infos. Une bonne façon d'être au courant de ce qui se passe sur la commune.

Ecole communale

→ Aide à la formation des jeunes

De nombreux employeurs susceptibles de fournir du travail sur la commune (notamment dans le cadre de la construction d'Iter) demandent une formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité). Le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 16 avril 2007, d'apporter une aide financière aux jeunes gens de la commune âgés de moins de 25 ans qui désireraient faire cette formation. Cette aide représentera 80% du coût, les 20% restants étant à la charge du demandeur.
S'adresser en Mairie pour toute demande.

→ Inscriptions scolaires Rentrée 2007

Collège de Peyrolles en Provence

Inscriptions en 6ème :

Se présenter au collège le **mercredi 13 juin 2007 de 8h30 à 11h30**. Le dossier d'inscription complété et accompagné de toutes les pièces demandées sera apporté ce jour-là par un parent de l'élève (père, mère ou représentant légal uniquement). Le même jour, la liste des fournitures nécessaires pour la rentrée de septembre sera remise aux familles.

Rentrée des élèves de 6ème :

Mardi 4 septembre 2007 à 8h30 (tous les élèves prennent leur repas gratuitement à la cantine). Départ du collège à **16h** (un seul ramassage de bus scolaire ce jour-là).

Réunion des parents d'élèves de 6ème ce même jour à 16h30 (sans les élèves) dans la salle à manger du collège (accès par le portail à coté du gymnase).

Mercredi 5 septembre, poursuite de l'accueil de **8h30 à 11h30**.

Rentrée des élèves de 5ème, 4ème et 3ème : **Mercredi 5 septembre de 8h30 à 12h30**.

Inscriptions scolaires Rentrée 2007 :

Nous accueillons les enfants résidant sur la commune de St Paul lez Durance à partir de 2 ans dans la limite des places disponibles.

→ Inscrire votre enfant en Mairie entre le 1^{er} et le 11 mai 2007

-Pièces à fournir : Livret de famille ou certificat de naissance de votre enfant, un justificatif de domicile, un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires (BCG, DTPolio) ou un document médical attestant d'une contre-indication.

Le Maire vous délivrera un certificat d'inscription à remettre au Directeur de l'école.

→ Se présenter ensuite à l'école Lundi 14 et Mardi 15 mai 2007 de 16h30 à 17h30

-Pièces à fournir : Livret de famille, un docu-

ment attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires (BCG, DTPolio) ou un document attestant d'une contre-indication, le certificat d'inscription délivré par la Mairie

Pour les enfants entrant à l'école maternelle :

→ Un **certificat médical** délivré par votre médecin de famille et attestant que l'état de santé de votre enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire.

Pour les enfants arrivant d'une autre école : Un **certificat de radiation**.

Au vu de ces documents, le Directeur de l'école procédera à l'admission de l'élève (en fonction des places disponibles en maternelle).

Attention : les enfants de 2 ans ne seront acceptés qu'en fonction des places disponibles.

Centre aéré Du 9 au 31 juillet 2007

Ouvert aux enfants de 4 à 11 ans

Le Centre aéré est ouvert en priorité aux enfants dont les parents résident sur la commune.

Retrait des dossiers et inscriptions au Secrétariat de la Mairie (**date limite le 4 juin 2007**).

Le retrait du dossier ne fait pas inscription d'office sur la liste des enfants participant à ce centre. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

→ Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription : photocopie du livret de famille, photocopie des certificats de vaccinations, fiche sanitaire de liaison dûment complétée, certificat médical, attestation d'assurance, photocopie carte de sécurité sociale, attestation parentale, chèque de règlement du séjour.

TARIFS :

Cette année le calendrier scolaire permet un séjour plus long que l'an passé.

1 enfant : 140 €

2 enfants : 265 €

3 enfants : 380 €

2 semaines :

1 enfant : 110 €

2 enfants : 205 €

Extérieur selon disponibilité :

1 enfant : 185 €

2 enfants : 355 €

Restaurez votre patrimoine bâti et bénéficiez d'une économie d'impôts !

Le label de la Fondation du Patrimoine peut être attribué aux propriétaires privés souhaitant faire une restauration de qualité sur des bâtiments faisant partie du patrimoine de proximité. Qui est susceptible d'être labellisé ? Les personnes physiques assujetties à impôt sur le Revenu ou les sociétés transparentes (G.F.R, S.C.I, S.N.C...) sous certaines conditions, copropriétés et indivisions.

Les immeubles concernés sont des immeubles visibles de la voie publique particulièrement représentatifs du patrimoine local, situés en zone rurale et urbaine. Les travaux entrant dans le dispositif portent sur l'extérieur du

bâtiment (toitures, façades, huisseries...) et doivent avoir reçu l'aval de l'architecte des Bâtiments de France. Défiscalez en toute simplicité !

Vous êtes propriétaires, avec le Label, vous pourrez déduire :

De votre revenu global imposable, si l'immeuble ne produit pas de revenus :

- 50% du montant des travaux de restauration,

- 100% pour les travaux ayant obtenu au moins 20% de subventions (le montant défiscalisable est calculé net de subventions),

De vos revenus fonciers si l'immeuble est donné en location :

- 100% du montant des travaux

sans application du seuil des 10700 euros la première année.

Attention: il est impératif que les travaux ne soient pas entrepris avant l'octroi du label.

Pour plus de renseignements, contactez la Fondation du Patrimoine : Délégation Bouches du Rhône

Palais de la Bourse - BP 21856

13221 Marseille Cedex 01

Tél : 04 9139 56 70

fax: 04 9139 34 74

Courriel :

delegation-paca@

fondationpatrimoine.com

Site Internet :

www.fondation-patrimoine.com



Budget 2007

Le conseil municipal a voté les budgets pour cette année

Dans sa séance du 21 mars 2007 le conseil municipal a voté les budgets 2007.

→ Impôts locaux :

Les trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) sont maintenues à leur valeur actuelle (taux identiques depuis 1992).

→ Les taux de St Paul lez Durance :

- Taxe d'habitation : 4.55%
- Taxe foncier bâti : 10.65%
- Taxe foncier non bâti : 18.98%

Ces taux s'appliquent sur une base d'imposition notifiée par les services fiscaux. Ces bases évoluant chaque année, ceci explique que bien que les taux appliqués par la Commune restent inchangés, le montant de vos impôts augmente. D'autres facteurs expliquent également ces hausses, c'est la part perçue au profit des autres collectivités (Conseil Général, Conseil Régional).

→ Endettement de la commune :

Il est très bas à ce jour. Un emprunt de 750 000 € est prévu pour terminer la construction du complexe commercial et de logements. Il est à noter que les revenus des locations couvriront le remboursement de la dette.

Budget communal :

→ Section de fonctionnement :

2 608 444.42€ dont 801 691.26€ d'autofinancement reversés à la section d'investissement.

-Principales recettes :

Attribution de compensation (CPA) 1 300 000€, Impôts locaux (taxes habitation, foncier bâti et non bâti) 175 000€, Dotation de l'Etat 79 000€, PRL

(anciennement camping) 56 000€, locations (ZAC) 62 000€, taxe sur les pylônes implantés sur notre commune 96 000€.

-Principales dépenses :

Entretiens divers 678 000€, charges de personnel 593 000€, Autres charges 507 000€, Subventions CCAS, Caisse des écoles, Associations (172 000€), Participation au service Incendie (111 000€).

→ Section d'investissement :

2 563 020.52€

-Principales recettes :

Autofinancement, subventions du département, emprunt de 750 000€ (construction du complexe).

-Principaux programmes :

Fin de la construction du complexe commercial et de logements, achat des locaux de la DDE, remplacement de véhicules, divers aménagements village.

→ Budget de l'Eau et de l'Assainissement :

-Section d'exploitation :

240 840.40€ dont 123 298.91€ d'autofinancement reversés à la section d'investissement.

-Section d'investissement :

269 928.61€. Principal programme, le traitement des boues de notre station d'épuration pour un montant de 150 000€

-Budget du CCAS : 42 521.98€

-Budget de la Caisse des écoles : 25 925.02€

-Budget Zone Artisanale : 543 114.00€

Covoiturage
Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix



Trajet groupé
budget partagé

Transport : Le Covoiturage

Un mode de déplacement économique, écologique, rapide et convivial.

Le covoiturage est une option qui présente de nombreux attraits : diminution des frais de transport, des soucis de stationnement, du taux de pollution, des embouteillages...

L'Automobile club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix (ACA) a mis en place un service de covoiturage voici un an, accessible par téléphone ou via internet. L'inscription et la mise en relation sont gratuites.

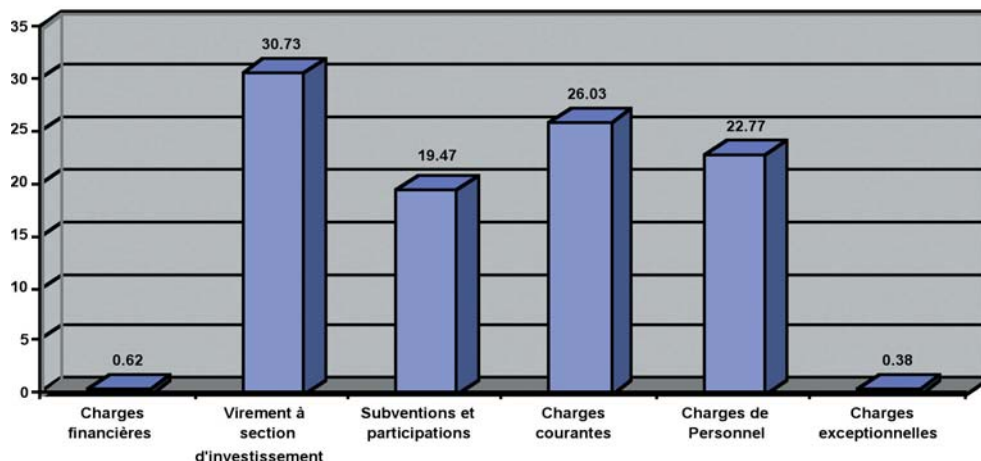
Une solution facile pour trouver des "coéquipiers"

Le principe est simple : vous, conducteur ou passager, déposez vos coordonnées et les détails du trajet que vous souhaitez faire. L'ACA recherche les personnes effectuant le même itinéraire et vous contacte (par mail ou téléphone) pour vous communiquer leurs coordonnées. Vous organisez ensuite le trajet entre participants : lieu, heure du rendez-vous et défraiement versé au conducteur (une base tarifaire de référence est à votre disposition). Pour pratiquer le covoiturage aucune assurance automobile spécifique n'est nécessaire, tous les passagers sont couverts par la responsabilité civile envers les tiers, assurance obligatoire pour le conducteur.

Appelez le 04 42 214 214
ou rendez-vous sur Internet
à l'adresse suivante :
www.autoclubaix.com/covoiturage/index.html

BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement en %



RISQUES MAJEURS

Le PCS a besoin de vous

Les risques majeurs sont une réalité à laquelle chacun d'entre nous peut être confronté. Il est toujours plus efficace de se préparer à ces situations extrêmes. La commune a un devoir d'organisation des secours et d'information des populations. C'est l'objet du PCS et du DICRIM.

APPEL A LA POPULATION

Dans le cadre de cette préparation, nous lançons un appel à tous les habitants de St Paul lez Durance qui ont des compétences qui pourraient être utiles dans le cadre de la sauvegarde. C'est par exemple un bûcheron qui pourrait aider en cas de tempête, un psychologue qui pourrait soutenir des victimes, un électricien, un cuisinier, un entrepreneur, une infirmière, une aide soignante, ou tout autre corps de métier pouvant apporter son aide en cas de catastrophe.

Il s'agit pour nous d'exploiter au mieux les ressources disponibles sur la commune.

Si vous désirez faire partie de ces personnes ressources, merci de vous faire connaître en Mairie (04.42.57.40.56).

LE PCS

Plan Communal de Sauvegarde

Notre commune est exposée à plusieurs risques majeurs. Ce sont les inondations, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les séismes, la rupture de barrage, les risques industriel, nucléaire et transport de matières dangereuses, catastrophe météorologique.

Avec l'aide de la Communauté du Pays d'Aix, nous sommes en train d'élaborer notre PCS. Ce plan est destiné à organiser les secours et la gestion de crise au niveau communal pour chaque risque encouru. Ce PCS vient en complément des divers plans déclenchés par la Préfecture, le Département ou l'Etat. Ce document, de part les informations confidentielles qu'il contient (recensement des personnes nécessitant des soins à domicile par exemple) n'est pas diffusé et reste à usage interne (Mairie, Préfecture).

LE DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Cette brochure destinée au public va être distribuée à chaque foyer dans les semaines à venir. Vous pourrez également la consulter sur notre site Internet (www.stpaul.fr) ou venir en retirer en exemplaire en Mairie.

Ce document permet de :

- S'informer sur les risques majeurs susceptibles de survenir sur notre commune (quel risque ? Quelle zones concernées ?)

- Connaître les conduites à tenir en cas d'événement majeur (les signaux d'alerte, les conduites à tenir).

Il est important que chacun le lise et se prépare. Une personne informée est plus efficace en cas de crise et se protège donc mieux des risques encourus.

Comment contacter la Mairie

- **SECRETARIAT**
ouvert l'après-midi de 13h30 à 17h30.
Tél. : 04 42 57 40 56
Fax : 04 42 57 44 61
Email : mairie@stpaul.fr
Site Internet : <http://www.stpaul.fr>
- M. le Maire reçoit sur rendez-vous tous les jours
- **QUELQUES NUMÉROS UTILES :**
Infirmières : 06 09 52 78 27 / 06 10 35 72 06
- **Médecin de garde :** 06 62 68 41 08
- **Police Municipale :** 06 07 55 56 32

Agenda

10 ET 17 JUIN

Elections législatives
(bureau ouvert de 8h à 18h)

10 JUIN

Cérémonie commémorative des maquisards "La Daouste". Un car sera mis à la disposition pour assister à cette cérémonie.
Départ 9h30, place de la Mairie.

MERCREDI 20 JUIN

à partir de 17h
Journée des associations

VENDREDI 29 JUIN ET SAMEDI 30 JUIN

Fête de l'école

14 JUILLET

Fête nationale (dépôt de gerbe au cimetière suivi d'un apéritif à la salle des fêtes)

DU 27 AU 31 JUILLET

Fête votive (voir affichage)

DIMANCHE MATIN 19 AOÛT

L'escadron de l'histoire :
suivi d'un apéritif.

CINÉMA LE MIDIC

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 JUIN

Michou d'Auber

SAMEDI 30 JUIN ET DIMANCHE 1 JUILLET

Pirates des Caraïbes

SAMEDI 4 AOÛT ET DIMANCHE 5 AOÛT

Harry Potter

Séances à 15h et 21h le samedi,
à 15h le dimanche

→ Rectificatif

Les permanences de l'association Paul Emploi se tiennent dorénavant le mardi soir de 16h30 à 17h30 et sur rendez-vous.
Tél : 04.42.57.49.18